

Vérifier à l'audition

Soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies

Première Commission

Débat thématique sur les questions de désarmement
et de sécurité internationale

Point 97 : Désarmement général et complet.

(k) : Assistance aux Etats pour l'arrêt de la circulation illicite et
la collecte des armes légères

**Intervention prononcée par:
M. Youssouf Koné**

New York, le 13 octobre 2005

Monsieur le Président,

Puisque je prends la parole pour la première fois, je voudrais tout d'abord, vous adresser ainsi qu'aux autres membres du bureau, les félicitations de ma délégation pour la confiance placée en vous pour conduire les travaux de cette importante commission.

Nous avons pris la mesure de votre expérience et de votre pragmatisme depuis le début des travaux, toutes choses qui augurent, à nos yeux, du succès de nos délibérations.

Je puis, en tout cas, vous garantir la disponibilité et la franche coopération de ma délégation dans l'accomplissement de cette exaltante mission.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alphonso De Alba qui a su conduire avec brio les assises de la première Commission au cours de la session écoulée.

Monsieur le Président,

Je voudrais féliciter Monsieur Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint pour les affaires de désarmement, pour son exposé combien édifiant du 03 octobre dernier et m'associer aux déclarations faites par le Nigéria et l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe africain et du Mouvement des Non alignés.

Je voudrais également partager les préoccupations légitimes largement exprimées au cours du débat général par rapport à la crise actuelle du désarmement imputable au manque de volonté politique des Etats résultant de la divergence de leurs intérêts ; elle-même cause du blocage des fora internationaux sur la maîtrise des armements et le désarmement.

Monsieur le Président,

La problématique des armes légères et de petit calibre continue de focaliser l'attention de mon pays et de toute l'Afrique tant celle-ci demeure un défi à la paix, à la sécurité et au développement socio-économique de nos Etats.

La maîtrise de ce fléau exige un effort collectif de la communauté internationale. A cet égard, le Moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest consacre l'engagement sans faille de notre sous-région.

Ma délégation se félicite, par ailleurs, de l'adoption récente par la Communauté internationale d'un instrument politique sur le marquage et le traçage fiables et rapides des armes légères proposé par le Groupe de travail à composition non limitée commis à cet effet par le Secrétaire général.

Cet instrument international constitue un pas de plus dans la prise de conscience des Etats face à la gravité de la situation même si nous aurions voulu arriver à un instrument juridiquement contraignant. Nous espérons que celle-ci n'est qu'une première étape vers cette aspiration.

Monsieur le Président,

Il existe un lien évident entre désarmement et développement, le premier étant une condition essentielle pour la réalisation du deuxième. De ce point de vue, nous invitons à la mise en oeuvre effective de la résolution 59/78 de l'Assemblée générale sur la question. A cet effet, je voudrais remercier le Secrétaire général pour les riches renseignements qu'il a fournis dans son rapport A/60/161 sur l'assistance aux Etats pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères.

Monsieur le Président,

Le Mali a, pour sa part, depuis 1993 posé des actes majeurs dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes légères avec une forte implication de sa société civile. Participe de cet engagement l'adoption le 12 novembre 2004 de la loi n° 04-050 réglementant de façon minutieuse le commerce, la fabrication et la détention des armes et munitions. Elle institue un contrôle strict en la matière et pose des sanctions suffisamment dissuasives allant des amendes forfaitaires à des peines privatives de liberté.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais informer les délégations que mon pays a soumis à l'adoption de la Commission la résolution sur l'assistance aux Etats pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères.

Je voudrais ici inviter les Etats membres à se porter co-auteurs de ce texte pour que notre commission, comme par le passé, l'adopte par un large consensus.

Je vous remercie.